

Projet éducatif 2018-2022

Adopté au conseil d'établissement le 14 mai 2019

Approuvé par la commission scolaire le

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
But et définition du projet éducatif	3
Encadrements légaux	3
Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet.....	4
Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif	5
Périodicité	6
FONDEMENT.....	6
Mission.....	6
Vision.....	7
Valeurs	7
CONTEXTE, ANALYSE DE LA SITUATION ET ENJEUX.....	8
Contexte.....	8
Enjeux.....	17
Cohérence avec le PEVR.....	19
ORIENTATIONS, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES	21

INTRODUCTION

But et définition du projet éducatif

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'établissement : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'établissement ainsi que des représentants de la communauté et de la commission scolaire.

Encadrements légaux

La LIP précise que le projet éducatif d'un établissement d'enseignement doit tenir compte des obligations suivantes :

- Présenter les éléments suivants (LIP, articles 37 et 97.1) :
 - La description du contexte dans lequel l'établissement d'enseignement évolue et les principaux enjeux auxquels il est confronté, notamment en matière de réussite scolaire et, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, d'adéquation entre la formation et les besoins régionaux ou nationaux de main-d'œuvre;
 - Les orientations propres à l'établissement d'enseignement et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - Les cibles au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - Les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visés;
 - La périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire;
- Respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école (LIP, article 37)3;
- Harmoniser la période couverte par le projet éducatif avec celles du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire et du plan stratégique du ministère (LIP, articles 37.1, 97.2 et 209.1);
- Respecter, le cas échéant, les modalités établies par le ministre visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère (LIP, article 459.3);
- Assurer la cohérence du projet éducatif avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire (LIP, articles 37 et 97.1).

Dans l'analyse du contexte, dont notamment les résultats obtenus par l'établissement d'enseignement en regard des orientations et des objectifs du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, l'établissement d'enseignement évalue la pertinence d'intégrer les orientations et les objectifs du plan d'engagement vers la réussite dans le projet éducatif. Dans ce cas, il revient à l'établissement d'enseignement de déterminer une cible qui peut alors être différente de celle établie par la commission scolaire. De plus, rien n'empêche un établissement d'enseignement d'inscrire à son projet éducatif d'autres orientations ou objectifs que ceux qui sont inscrits dans le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, en fonction de l'analyse de son contexte et de ses priorités, s'il juge pertinent de le faire.

Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet

Membres du comité du projet éducatif :

- Enseignants: *Ève Bédard, Brigitte Bernard-Charron, Hélène Berthiaume, Ève DesRoches, Denis Joncas, Julie Maurice*
- Personne désignée en déficience visuelle : *Brigitte Harnois*
- Personne-ressource en déficience visuelle : *Mélanie Caron*
- Directrice adjointe : *Josée Prevost*
- Directeur : *Hugo Clermont*

Les membres du conseil d'établissement, incluant notamment des représentants de l'Institut Nazareth et Louis-Braille et de la Fondation des aveugles du Québec, ont également collaboré à l'élaboration du projet éducatif.

Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif

Dans cette section, l'établissement dresse la liste des consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif. (LIP, article 74)

Le projet éducatif émerge du milieu, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire. (LIP, article 7)

Les consultations entourant l'élaboration du projet éducatif de l'école Jacques-Ouellette ont débuté en 2017-2018 :

- Automne 2017 :** Consultation des élèves du secondaire sur leur expérience à l'école Jacques-Ouellette et sur leurs besoins.
- Février 2018 :** Consultation des membres du personnel et du conseil d'établissement sur l'actualisation de la mission et de la vision de l'école, de même que sur le repositionnement de l'offre de service.
Rencontre avec les parents des élèves du secondaire sur l'implantation de nouveaux parcours de formation.
- Mars 2018 :** Consultation des services des ressources éducatives des commissions scolaires de la Montérégie sur le repositionnement de l'offre de service de l'école.
- Automne 2018 :** Démarrage du processus formel d'élaboration du projet éducatif par le comité Vision pédagogique.
Consultation en continu du personnel (lors des rencontres hebdomadaires d'équipes) et des membres du conseil d'établissement (point statutaire lors des séances).
- Février 2019 :** Organisation d'une soirée de consultation auprès des parents des élèves de l'école (annulée dû à un faible taux de réponse).
Consultation informelle des personnes présentes lors de la journée portes ouvertes des parcours de formation sur l'actualisation du processus d'admission à l'école.
- Mars 2019 :** Consultation auprès des commissions scolaires utilisatrices des services, des parents et des élèves en regard du suivi post-inclusion.
- Avril 2019 :** Consultation de l'équipe de l'Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB) concernant le repositionnement de l'offre de service et l'actualisation du processus d'admission à l'école.

Vous trouverez dans ce document une présentation de l'école et des caractéristiques du milieu.

Périodicité

Tel que prévu à Loi sur l'Instruction publique (article 37, alinéa 5), la périodicité de l'évaluation du projet éducatif est déterminée en collaboration avec la commission scolaire. Ce faisant, il a été convenu qu'une première évaluation du projet éducatif sera effectuée au cours de l'automne 2020 et qu'une deuxième évaluation aura lieu au cours de l'automne 2021.

FONDEMENT

Mission

La mission des établissements d'enseignement est définie dans la Loi sur l'Instruction publique (article 36). Ce faisant, l'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article 1 les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.

Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif.

MANDAT SPÉCIFIQUE

L'école Jacques-Ouellette est une école spécialisée offrant un service suprarégional de scolarisation aux élèves ayant une déficience visuelle. Elle accomplit également différents mandats suprarégionaux et nationaux confiés à la Commission scolaire Marie-Victorin par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur visant cette clientèle.

Ainsi, sa mission est complémentaire à celle des commissions scolaires et des écoles qui accueillent des élèves aveugles et malvoyants :

MISSION DES COMMISSIONS SCOLAIRES

En vertu de l'article 207.1 de la Loi sur l'Instruction publique (LIP), les commissions scolaires ont notamment pour mission :

- d'organiser les services éducatifs
- au bénéfice des personnes relevant de leur compétence



MISSION DE L'ÉCOLE JACQUES-OUELLETTE

L'école Jacques-Ouellette, par ses mandats suprarégionaux et nationaux, a pour mission :

- de soutenir et accompagner les commissions scolaires dans l'organisation des services éducatifs
- au bénéfice des élèves ayant une déficience visuelle relevant de leur compétence

<ul style="list-style-type: none"> ▪ en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population.
<p>MISSION DES ÉCOLES</p> <p>En vertu de l'article 36 de la LIP, les écoles ont pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ dans le respect du principe de l'égalité des chances, ▪ d'instruire ▪ de socialiser ▪ et de qualifier les élèves, ▪ tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

→

<ul style="list-style-type: none"> ▪ en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de ceux-ci.
<p>L'école Jacques-Ouellette a également pour mission, en collaboration avec les milieux naturels et les différents partenaires,</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de favoriser l'égalité des chances des élèves ayant notamment une déficience visuelle, ▪ de soutenir leur instruction par l'adaptation du matériel pédagogique et, au besoin, des moyens d'enseignement et d'apprentissage, ▪ de soutenir leur socialisation dans une perspective l'inclusion scolaire, de participation sociale et d'insertion professionnelle ▪ et de favoriser leur qualification à travers une offre de formation diversifiée et adaptée visant à préparer leur éventuelle intégration au marché du travail et à la vie active, ▪ tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire le plus inclusif possible.

→

→

→

→

→

Vision

L'école Jacques-Ouellette est une communauté éducative mobilisée, concertée, compétente et innovante permettant chez l'élève ayant une déficience visuelle le développement de l'autonomie nécessaire à une participation pleine et active à sa vie scolaire, sociale et professionnelle.

Valeurs

Éthique et intégrité

Nous reconnaissons l'**éthique** et l'**intégrité** comme des valeurs indissociables de notre pratique professionnelle. Face à la vulnérabilité liée au handicap des élèves et à notre rôle de leader, la rigueur, la transparence et le respect de la dignité et de l'intégrité des personnes et de la collectivité sont les pierres angulaires de chacune de nos orientations et de chacune de nos actions.

Autonomie et engagement

L'**autonomie** est un aspect particulièrement important dans le développement des compétences des élèves ayant une déficience visuelle. Il représente un défi quotidien pour rompre avec la vulnérabilité liée au handicap et favoriser une ouverture sur le monde. C'est à travers son **engagement** dans ses apprentissages et son intérêt à explorer le monde et la société qui l'entourent que l'élève atteindra l'autonomie nécessaire à son plein développement. C'est donc en collégialité que le personnel de l'école Jacques-Ouellette soutiendra l'élève à devenir acteur de sa réussite et citoyen de demain.

CONTEXTE, ANALYSE DE LA SITUATION ET ENJEUX

Contexte

HISTORIQUE DE L'ÉCOLE JACQUES-OUELLETTE

- 1975 :** Dissolution de l'Institut Nazareth et de l'Institut Louis-Braille.
L'école Nazareth et Louis-Braille hérite de leur mission commune de scolarisation et l'Institut Nazareth et Louis-Braille hérite de leur mission commune de réadaptation.
- 1986 :** Abandon du nom « École Nazareth et Louis-Braille » pour celui de « École Jacques-Ouellette » pour dissiper la confusion des noms et des mandats avec l'Institut Nazareth et Louis-Braille.
Né le 17 juillet 1928, Jacques Ouellette est ordonné prêtre le 17 juin 1954. En 1959, une nomination le conduit à l'Institut Louis-Braille où il se dévouera pendant vingt ans comme enseignant auprès des élèves aveugles et malvoyants. Son intérêt pour le développement de matériel pédagogique tactile lui aura valu un grand mérite, notamment pour l'enseignement de la géographie. Il est décédé en 1979.
- 1988 :** Le ministère de l'Éducation reconnaît officiellement le service de soutien suprarégional accompli par l'école Jacques-Ouellette concernant les élèves ayant une déficience visuelle, comprenant des services de soutien, des activités de formation et de perfectionnement de même que des activités de recherche et développement.
- 1991 :** L'école Jacques-Ouellette aménage dans un bâtiment spécialement conçu pour recevoir, en toute sécurité, des élèves ayant un handicap visuel. Encore aujourd'hui, l'école Jacques-Ouellette est le seul établissement francophone en Amérique du Nord entièrement dédié à un enseignement spécialisé aux élèves ayant un handicap visuel, qu'il s'agisse d'une cécité totale ou d'une faible vision.

- 2004 :** Le ministère de l'Éducation redéfinit les mandats du service suprarégional de soutien et d'expertise : soutien aux commissions scolaires et aux écoles, formation continue du personnel, réalisation d'activités de recherche et de développement, développement d'une expertise nationale.
- 2013 :** Le ministère de l'Éducation revoit l'organisation des services offerts aux élèves ayant une déficience visuelle et précise les rôles et responsabilités des commissions scolaires et de leur personnel désigné en déficience visuelle (PDDV) : développer une expertise pédagogique locale de base, soutenir les milieux dans l'adaptation de l'enseignement, soutenir la mise en place de modalités de fonctionnement, assurer le soutien de ses écoles, assurer la formation continue du personnel et établir un mécanisme de liaison avec la personne-ressource en déficience visuelle (PRDV).
- Cette réorganisation met fin au service d'enseignants itinérants et à la facturation de 1 000\$/élève par l'école Jacques-Ouellette aux commissions scolaires utilisatrices de ce service.
- 2018 :** Le service régional de soutien et d'expertise fait maintenant l'objet d'une entente annuelle de services entre le ministère de l'Éducation et la Commission scolaire Marie-Victorin, visant à offrir les services suprarégionaux en déficience visuelle aux commissions scolaires francophones de l'ouest du Québec et à collaborer au développement de l'expertise nationale.

ENVIRONNEMENT INTERNE

1. Portrait statistique de l'effectif scolaire

a) Évolution de l'effectif de l'école

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Préscolaire	5	7	8	6	5	5	5	8	4	5	5	5	5
Primaire	29	26	26	30	31	28	28	35	27	24	21	14	18
Secondaire	42	43	45	35	38	44	51	48	41	42	42	49	41
Total	76	76	79	71	74	77	84	91	72	71	68	68	64

b) Nombre d'élèves par cycle

	Préscolaire	Primaire				Secondaire						Total
		1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Adaptation scolaire	1 ^{er} cycle		2 ^e cycle				
						Régulier et Option transitoire	Cheminement continu	Régulier	CFER	FMS	Pré-DEP	
2018-2019	5	6	5	2	5	9	6	9	12	1	4	64

2. Caractéristiques des élèves

a) Profil sociolinguistique des élèves

2013-2014				2018-2019			
Préscolaire et primaire		Secondaire		Préscolaire et primaire		Secondaire	
Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%

Lieux de naissance

1^{re} génération	4	9,5%	5	10,0%	1	4,5%	5	12,2%
2^e génération	7	16,7%	5	10,0%	9	40,9%	4	9,8%
3^e génération et plus	31	73,8%	40	80,0%	12	54,5%	32	78,0%

Langue maternelle parlée à la maison

Français	35	83,3%	41	82,0%	18	81,8%	33	80,5%
Autre que le français	7	16,7%	9	18,0%	4	18,2%	8	19,5%

b) Caractéristiques liées à la réussite

	Pourcentage d'élèves HDAA reconnus par le MÉES (ayant un code de difficulté reconnu) sur l'ensemble des élèves	Pourcentage d'élèves ayant un plan d'intervention à l'école
2013-2014	100%	100%
2018-2019	100%	100%

3. Autres éléments témoignant d'une évolution de l'environnement interne

En 2017-2018 :

- Implantation de la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé et du parcours pré-DEP.
- Réduction de la proportion d'élèves ayant des attentes modifiées (modification des attentes matière par matière).
- Introduction des « motifs de référence » dans le formulaire de demande d'admission de même que dans les plans d'intervention (au moins un objectif en lien avec chacun des motifs de référence dans le plan d'intervention).

ENVIRONNEMENT EXTERNE

1. Le contexte socio-économique - IMSE et ISFR

Contexte socio-économique				
Année scolaire	Indice du seuil de faible revenu	Rang décile (ISFR)	Indice de milieu socio-économique	Rang décile (IMSE)
2012-2013	19,31	8	12,35	5
2016-2017	12,77	7	8,73	5

2. Le statut familial des élèves

	2013-2014			2018-2019		
	Primaire	Secondaire	Total	Primaire	Secondaire	Total
Père et mère	22 (24%)	21 (23%)	43 (47%)	13 (20%)	17 (27%)	30 (47%)
Père ou mère	19 (21%)	26 (29%)	45 (49%)	9 (14%)	22 (34%)	31 (48%)
Autres	2 (2%)	1 (1%)	3 (3%)	1 (2%)	2 (3%)	3 (5%)
Total	43 (47%)	48 (53%)	91 (100%)	23 (36%)	41 (64%)	64 (100%)

3. Les services offerts par les organismes et la communauté

Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB) :	Évaluation globale des besoins, optométrie / basse-vision, orientation et mobilité, intervention psychosociale, communication informatique adaptée, activités de la vie quotidienne, adaptation du milieu de vie
Fondation des aveugles du Québec (FAQ) :	Collaboration dans l'organisation de différentes activités pour les élèves.
Association québécoise des parents d'enfants handicapé visuels (AQPEHV) :	Présence de l'AQPEHV lors de l'assemblée générale des parents de l'école en début d'année. Présence d'un kiosque d'information sur la bibliothèque de l'école lors de la journée d'échanges annuelle de l'AQPEHV à l'automne.

4. Autres éléments témoignant d'une évolution de l'environnement externe

a) Inclusion scolaire et évolution des besoins des élèves référés

- Nous constatons une baisse graduelle du nombre d'élèves référés qui s'explique en partie par une plus grande inclusion scolaire des élèves dans leur milieu d'origine.
- Nous constatons également une plus grande diversité de besoins chez les élèves référés, liés à d'autres caractéristiques que la déficience visuelle.

b) Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006 (Statistique Canada)

Voici quelques faits saillants de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités réalisée en 2006 par Statistique Canada :

- Parmi les personnes qui ont mentionné avoir une limitation visuelle, 4,5 % ont déclaré qu'il s'agissait de leur seule limitation, alors que 95,5 % ont précisé avoir plusieurs limitations.
- 5,4 % des personnes ayant un problème de vision âgées de 15 à 64 ans fréquentaient une école, un collège ou une université, la majorité étant inscrite à plein temps (68,3 %). Sur les personnes qui faisaient des études en avril 2006, près de la moitié (47,9 %) étaient âgées de 15 à 24 ans. Les personnes ayant une limitation visuelle sévère étaient tout aussi susceptibles de fréquenter une école que celles ayant une limitation légère.

- Environ quatre personnes sur dix ayant des problèmes de vision avaient un niveau de scolarité supérieur au diplôme d'études secondaires. En 2006, 20,1 % des personnes ayant une limitation visuelle avaient un certificat/diplôme d'études collégiales ou non universitaires, 12,6 % avaient un certificat professionnel ou d'apprenti inscrit, 9,0 % avaient un baccalauréat et 3,5 % avaient fait des études supérieures au baccalauréat.
- Les personnes ayant des limitations visuelles ont ressenti diverses répercussions sur leurs études. Par exemple, plus du tiers (34,5 %) des personnes ayant un problème de vision ont dit avoir mis fin à leur formation scolaire en raison de leur état, alors que 32,9 % ont déclaré qu'il leur a fallu plus de temps pour réussir leur niveau d'études actuel.
- Les autres répercussions courantes comprenaient l'interruption des études pendant une longue période (26,3 %), le changement de domaine d'études (22,3 %) et les dépenses supplémentaires engagées pour s'instruire (14,9 %).
- En 2006, plus du tiers (36,3 %) des personnes ayant une limitation visuelle et âgées de 15 à 64 ans ont déclaré ne pas être occupées, tandis qu'un autre tiers (34,7 %) a dit occuper un emploi. Moins d'une personne sur dix (7,2 %) a mentionné être en chômage et 20,5 % ont signalé être à la retraite.

CONSULTATIONS MENÉES

1. Faits saillants de la consultation auprès des élèves du secondaire

Forces de l'école	Éléments à améliorer
<p>Installations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Petite école : facilite les déplacements ▪ Bibliothèque adaptée ▪ Piscine ▪ Préau ▪ Laboratoire d'informatique ▪ Locaux sensoriels <p>Climat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se sentent respectés 	<p>Installations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Endroit pour dîner pour le secondaire, avec possibilité d'utiliser les ordinateurs ▪ Une « vraie » cafétéria (avec possibilité d'acheter des choses) ▪ Environnement « trop » adapté : ne prépare pas suffisamment à la réalité ▪ Séparer davantage le primaire et le secondaire ▪ Pavillon sportif encore plus grand : piscine plus grande, salle d'entraînement, mur d'escalade plus haut... ▪ Meilleure insonorisation des locaux ▪ Toilettes distinctes pour le secondaire (avec urinoirs) ▪ Plus grosse bibliothèque

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Grande famille ▪ Chaleureux ▪ Atmosphère légère (pas stressant) ▪ Moins de monde ▪ Ouverture d'esprit du personnel ▪ Les élèves se comprennent entre eux (dans leur handicap) <p>Approche individualisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Peuvent aller à leur rythme ▪ Enseignement adapté à leurs besoins ▪ Petits groupes : plus d'aide, les enseignants prennent le temps d'expliquer à chacun, chacun peut aller à son rythme, permet de faire des projets plus intéressants <p>Expertise pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mathématique : les adaptations facilitent beaucoup l'apprentissage ▪ Qualité de l'enseignement ▪ Les enseignants persévèrent, cherchent des solutions pour eux ▪ Enseignement du braille ▪ Service de production adaptée ▪ Matériel de manipulation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Zone des casiers : éviter les coins dans l'aménagement des casiers (rend difficile l'accès) ▪ Plus d'espace <p>Climat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plus d'élèves ▪ Plus de liberté (sentiment d'être au service de garde) <p>Fonctionnement général :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Choix d'options ou de concentrations (informatique, arts, sports) ▪ Plus d'informatique ▪ Ajouter une option d'art dramatique ▪ Au secondaire : être plus proche du fonctionnement d'une école régulière ▪ Permettre de vivre des intégrations, une forme d'alternance (fréquentation hybride) entre l'école régulière et l'école Jacques-Ouellette (pour avoir le meilleur des deux mondes) <p>Divers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plus de livres audio à la bibliothèque ▪ Briser la sédentarité (exemple : vélo pupitre) ▪ Mettre à jour la maquette 3D de l'école ▪ Jumelage d'élèves plus vieux avec des élèves plus jeune (parrainage) ▪ Pauses plus longues entre les cours (pour socialiser davantage)
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2. Faits saillants de la consultation post-inclusion

Un questionnaire en ligne visant le suivi post-inclusion des élèves ayant fréquenté l'école en 2017-2018 et ayant quitté en 2018-2019 a été envoyé aux élèves, à leurs parents, à leurs nouveaux enseignants, aux personnes désignées en déficience visuelle de leur commission scolaire d'origine et aux directions des services des ressources éducatives de leur commission scolaire d'origine.

Voici les faits saillants de réponses obtenues :

- L'organisation des services pour l'inclusion scolaire est facilitée par le portrait des capacités et des besoins de l'élève, la présence de la personne désignée en déficience visuelle de la commission scolaire d'origine au plan d'intervention à l'école Jacques-Ouellette et la mobilisation des directions d'école.
- Les personnes désignées en déficience visuelle des commissions scolaires d'origine se sentent prêtes à soutenir le retour de ces élèves dans leur milieu d'origine.
- L'ensemble des répondants sentait l'élève prêt à fréquenter son école, ainsi que l'élève lui-même.
- Les élèves n'éprouvent pas de difficulté particulière, mais l'accessibilité des sciences et de l'éducation physique demeure un défi. La mise en place d'un système permettant l'adaptation des documents de façon efficiente est aussi notée comme étant un défi.
- Les parents sentent que leur enfant s'épanouit dans leur école et trouve que la transition entre l'école Jacques-Ouellette et la nouvelle école a été harmonieuse.
- Il est recommandé par les parents d'avoir une présentation plus juste de la réalité que vivra l'élève en contexte d'inclusion scolaire et de croire davantage en son potentiel. Le défi de l'inclusion scolaire s'avère moins grand qu'anticipé.

Enjeux

INSTRUIRE

Enjeu 1 : Vulnérabilités particulières de certains élèves

- *L'élève n'ayant jamais vu : plusieurs concepts concrets pour les voyants et les malvoyants sont abstraits pour les élèves n'ayant jamais vu, ce qui rend plus difficile l'accès à l'apprentissage.*
- *L'élève ayant perdu la vue : contribuer au soutien socioaffectif offert à l'élève et à sa famille en vue de mieux répondre à ses besoins d'apprentissage.*
- *L'élève présentant aussi d'autres caractéristiques et besoins ayant un impact sur ses apprentissages : il est parfois complexe de mettre en place des moyens efficaces pour soutenir l'apprentissage de l'élève ayant plusieurs caractéristiques et besoins.*
- *L'élève issu de l'immigration : la déficience visuelle peut avoir pour effet d'amplifier le déphasage culturel d'un élève issu de l'immigration.*

Enjeu 2 : Accessibilité à l'information et aux concepts abstraits

- *La déficience visuelle limite l'accès à l'information visuelle pertinente à l'apprentissage (environ 80% des apprentissages se font par la vision). Ainsi, l'élève ayant une déficience visuelle rencontre des difficultés d'accès à la littérature et à la représentation du monde.*
- *Elle rend abstraits certains concepts pourtant concrets pour les voyants. Cela pose un grand défi d'apprentissage plus l'élève chemine dans son parcours scolaire.*
- *L'évaluation continue du mode de communication de l'élève (braille ou imprimé) contribue à réduire ces obstacles.*

SOCIALISER

Enjeu 3 : Inclusion scolaire

- *La préparation adéquate d'une éventuelle inclusion scolaire des élèves référés à l'école Jacques-Ouellette, en cohérence avec leur plan d'intervention et le(s) motif(s) de référence identifié(s) par leur milieu d'origine.*

Enjeu 4 : Participation sociale

- *L'importance de permettre aux élèves de vivre des contextes variés et inclusifs de socialisation, notamment par des projets collaboratifs et des activités sportives et culturelles.*
- *La préparation des élèves à prendre part à des activités de nature sociale, c'est-à-dire à entretenir des relations significatives, à faire partie d'une communauté, et à prendre part à des activités de groupe, de bénévolat ou de travail rémunéré.*

Enjeu 5 : Saines habitudes d'utilisation des technologies par les élèves

- *Les outils technologiques sont d'une aide précieuse pour les élèves ayant une déficience visuelle. Toutefois, leur surutilisation risque d'entraîner une plus grande sédentarité, une diminution des interactions sociales, une baisse de la réussite scolaire et des troubles de l'humeur.*

QUALIFIER

Enjeu 6 : Développement global de l'enfant en vue d'une autonomie fonctionnelle

- *L'importance d'agir tout au long du parcours scolaire pour développer les habiletés nécessaires aux apprentissages scolaires.*

Enjeu 7 : Élaboration d'un projet de vie réaliste

- *La déficience visuelle pose un défi important quant à l'accessibilité à certains programmes d'études, à certains métiers ou à certaines professions.*

Enjeu 8 : Insertion professionnelle des élèves

- *Les défis liés à l'insertion professionnelle des élèves ayant une déficience visuelle vont au-delà de l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat. Ainsi, il importe de favoriser les contextes authentiques d'apprentissage qui permettront à l'élève de développer des habiletés transférables sur le marché du travail.*

INNOVER

Enjeu 9 : Impact des choix pédagogiques sur la réussite des élèves, particulièrement en ce qui concerne l'utilisation des outils technologiques

- *Les outils technologiques permettent de réduire de nombreux obstacles à l'apprentissage. Toutefois, leur utilisation nécessite une réflexion pédagogique et une analyse des impacts sur les apprentissages et la réussite des élèves.*

Enjeu 10 : Développement et pérennisation d'une expertise rare

- *Puisque l'école Jacques-Ouellette est la seule école francophone entièrement dédiée à la déficience visuelle en Amérique du Nord et que l'expertise pédagogique dans le domaine est plutôt rare, notamment dû à la faible prévalence de ce handicap, l'innovation pédagogique pose un défi particulier pour l'équipe-école et ses partenaires.*
- *Les encadrements liés à l'organisation du travail et à l'organisation scolaire posent un défi additionnel en vue du développement, de la pérennisation et du partage de l'expertise.*

COLLABORER

Enjeu 11 : Collaboration avec les autres foyers d'expertise en déficience visuelle au Québec et ailleurs

- *L'école Jacques-Ouellette est reconnue par plusieurs intervenants du Québec et d'ailleurs comme un centre d'expertise. Ainsi, les membres de l'équipe-école sont souvent sollicités par des intervenants externes pour du soutien, de l'accompagnement ou de la collaboration.*
- *L'école Jacques-Ouellette doit assurer la réalisation de différents mandats suprarégionaux et nationaux confiés annuellement par le ministère de l'Éducation, en plus du mandat de scolarisation des élèves.*
- *Les membres de l'équipe-école reconnaissent qu'il existe d'autres foyers d'expertise pédagogique en déficience visuelle. Conséquemment, ils souhaitent collaborer avec les autres intervenants au développement de l'expertise nationale.*

LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES AU REGARD DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

ÉTAT DE LA SITUATION

	PISTES D' ACTIONS SPÉCIFIQUES DU PEVR	FORCES ET DÉFIS DU MILIEU
ORIENTATIONS 1 & 2 Intervenir sans tarder Accompagner l'élève vers la réussite tout au long de son parcours scolaire	Accentuer les actions favorisant la communication et l'implication des parents et des familles dans la réussite et le suivi des élèves (...).	Le fait que les élèves de l'école proviennent de quatorze commissions scolaires du grand Montréal pose un défi dans la communication et l'implication des parents et des familles dans la réussite et le suivi des élèves.
	Faciliter la concertation entre la CSMV, ses établissements scolaires et les partenaires du territoire qui répondent en complémentarité aux enjeux de réussite de nos élèves.	La communauté éducative de l'école Jacques-Ouellette est privilégiée de pouvoir compter sur la précieuse collaboration de nombreux partenaires de la déficience visuelle, notamment l'Institut Nazareth et Louis-Braille, la Fondation des aveugles du Québec et l'Association québécoise des parents d'enfants handicapés visuels.
	Recourir à des approches collaboratives pour mettre en place des stratégies d'apprentissage et des interventions éducatives reconnues efficaces.	Les approches collaboratives sont bien implantées dans l'école. La rareté de l'expertise en déficience visuelle pose toutefois un défi dans l'implantation de stratégies d'apprentissage et d'interventions éducatives reconnues efficaces auprès d'élèves ayant une déficience visuelle.
	Implanter la culture de collecte et d'analyse de données pertinentes liées à la réussite des élèves.	Le contexte particulier de l'école, notamment le nombre restreint d'élèves et la diversité des besoins et de parcours scolaires, pose des défis supplémentaires dans l'implantation d'une culture de données.
	Développer l'expertise du personnel éducatif quant à l'utilisation d'approches pédagogiques intégrant le numérique et les outils technologiques en déployant	Les outils technologiques occupent une place importante dans les stratégies d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation, puisqu'ils permettent de réduire les obstacles d'accessibilité à l'information pour les élèves de l'école.

	les ressources humaines et les structures de soutien qui permettront aux équipes d'offrir une éducation numérique aux élèves.	Toutefois, l'omniprésence des outils technologiques et leur évolution rapide posent un défi supplémentaire dans le développement de l'expertise du personnel éducatif de l'école.
	Assurer un arrimage cohérent et en continuité des interventions et des pratiques éducatives et pédagogiques (...) entre les ordres d'enseignement.	Dans le contexte particulier de l'école, l'arrimage avec les milieux d'origine des élèves pose un défi supplémentaire pour l'équipe-école, dans un esprit d'éducation inclusive.
ORIENTATION 3 Offrir un environnement scolaire sain, sécuritaire et ouvert sur la communauté	Planifier le renouvellement du personnel dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qualifiée et de transfert intergénérationnel des connaissances et de l'expertise, en mettant en place un plan incluant le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée, le transfert intergénérationnel des connaissances et de l'expertise, ainsi que l'accueil, le soutien et l'accompagnement du nouveau personnel.	Bien que le taux de rétention du personnel de l'école soit relativement élevé, la rareté de l'expertise en déficience visuelle pose un défi de transfert intergénérationnel et de soutien et d'accompagnement du nouveau personnel de l'école.

ORIENTATIONS, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES

PROJET ÉDUCATIF - ÉCOLE JACQUES-OUELLETTE						
Orientations	Objectifs	Indicateurs	Lien avec le PEVR	Cible	Situation de départ	Valeur ciblée
1. Agir sur les facteurs environnementaux qui contribuent à la production du handicap visuel*	D'ici juin 2020, réaliser une étude de besoins en vue de bonifier le matériel de manipulation permettant l'accès aux informations et aux concepts abstraits pour les élèves.	Réalisation de l'étude de besoins	1.4	Rédaction de l'étude de besoins	0	1
	<i>* : En référence au « Modèle de développement humain – Processus de production du handicap (MDH-PPH) » du Réseau international sur le Processus de production du handicap (RIPPH)</i>	Annuellement, offrir une programmation d'activités éducatives complémentaires permettant à tous les élèves de l'école de mieux comprendre le monde qui les entoure.	Proportion des élèves visés par la programmation d'activités éducatives complémentaires	1.4	100% des élèves sont visés par la programmation des activités éducatives complémentaires	100
2. Offrir des opportunités de participation sociale aux élèves	D'ici 2022, porter à au moins 50% la proportion d'élèves du secondaire ayant participé à des activités de bénévolat.	Taux de participation à des activités de bénévolat	3.3	Au moins 50% des élèves du secondaire auront participé à une activité de bénévolat	29	50
	D'ici juin 2020, faire l'inventaire des projets visant la participation sociale des élèves réalisés en collaboration avec des partenaires	Réalisation de l'inventaire des projets visant la participation sociale impliquant des partenaires	3.3	Rédaction de l'inventaire	0	1

PROJET ÉDUCATIF - ÉCOLE JACQUES-OUELLETTE

Orientations	Objectifs	Indicateurs	Lien avec le PEVR	Cible	Situation de départ	Valeur ciblée
3. Adapter les situations d'apprentissage pour les rendre les plus authentiques possible	Annuellement, chaque titulaire devra faire vivre aux élèves de son groupe un minimum de deux situations d'apprentissage visant le développement de leur autonomie fonctionnelle	Nombre de titulaires ayant fait vivre deux situations d'apprentissage visant le développement de l'autonomie fonctionnelle	2	100% des titulaires auront fait vivre deux situations d'apprentissage visant le développement de l'autonomie fonctionnelle		100
4. Offrir aux élèves des opportunités de développer des habiletés et des compétences qui amélioreront leur employabilité	Annuellement, inclure la démarche de transition de l'école vers la vie active (TÉVA) dans le plan d'intervention de tous les élèves du secondaire.	Proportion de plans d'intervention des élèves du secondaire incluant la démarche TÉVA	2	100% des plans d'intervention des élèves du secondaire incluant la démarche TÉVA	29	100
	D'ici juin 2020, mettre sur pied un répertoire évolutif de milieux de stage adaptés aux besoins d'apprentissage des élèves ayant notamment une déficience visuelle	Mise sur pied du répertoire évolutif des milieux de stage adaptés aux besoins des élèves	2	Disposer d'un répertoire évolutif des milieux de stage adaptés aux besoins des élèves	0	1